

Monsieur
Charles-Louis Rochat
Conseiller d'Etat
Chef du Département de la santé
et de l'action sociale
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Lausanne, le 29 novembre 2002
s:\commun\politique\position\2002\po10252.doc
CAR/fkr

Projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique sanitaire

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous avons bien reçu le dossier mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce sujet.

Tout d'abord, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à l'égard de ce projet de rapport qui permet d'esquisser un état complet et détaillé sur l'avancement de la réforme NOPS. La mise en évidence d'un niveau de qualité élevé à atteindre en matière de politique sanitaire, de la prise en compte impérative de la formation et des conditions de travail dans les professions de la santé, ainsi que d'une planification et d'un financement des établissements sanitaires visant à favoriser un mécanisme d'autorégulation doit être saluée.

C'est avant tout à la lumière des conséquences prévisibles, bien qu'en partie encore incertaines, de la révision de la LAMAL que nous souhaitons apporter quelques remarques aux points essentiels mentionnés dans le projet de rapport.

En effet, dans la mesure où la future LAMAL s'oriente, à moyen terme, vers le maintien d'un système de financement dual, il nous apparaît impératif d'inclure dans la planification hospitalière cantonale les prestations obligatoires des cliniques privées, sans omettre pour autant une définition claire et précise de leur rôle futur, notamment quant à la marge de manœuvre à accorder à leur mission, en fonction d'objectifs pouvant dépasser la LAMAL. Ces précisions font, à nos yeux, malheureusement défaut dans le présent rapport, alors qu'il est dans l'intérêt général de rétablir et de favoriser **des conditions égales de concurrence entre hôpitaux publics et cliniques privées.**

C'est avec intérêt que nous avons pu prendre note de l'état d'avancement de la réforme vaudoise du financement des hôpitaux subventionnés qui est entrée dans une phase de concrétisation. Nous osons espérer que cet élan sera garant d'un passage rapide et maîtrisé aux nouvelles dispositions de financement résultant de la révision de la LAMAL.

A cet égard, le réseau des hôpitaux devrait être optimisé au niveau suprarégional et permettre le démantèlement de structures redondantes. Le rapport fait mention de certains regroupements utiles, ainsi que de l'intensification prévue des structures en réseaux, ce que nous saluons. Il est cependant regrettable que la **carte sanitaire proposée soit incomplète** (futurs hôpitaux de La Côte et d'Yverdon) et surtout que les réaffectations et suppressions inhérentes à un tel plan de réorganisation ne soient pas plus précisément esquissées.

En matière de services médico-sociaux, nous serions enclins à encourager une réflexion plus approfondie visant à permettre des investissements par des fonds privés, à la condition de les assortir de conditions-cadre précises assurant notamment un rendement suffisant.

Quant aux autres stratégies énumérées, leur caractère à la fois **très général et extrêmement ambitieux** nous amène à nous limiter à quelques remarques éparses, conscients de la difficulté de dépasser le stade de la vision, les inconnues au niveau fédéral étant encore nombreuses.

Qu'il s'agisse du développement du système d'information des réseaux de soins, de la promotion de la santé physique et psychique ou encore des mécanismes de surveillance et d'assurance de qualité proposés, des choix s'imposent ! **Une mise en application - partielle et sélective - des moyens proposés ne pourra, et ne devra se réaliser qu'au regard d'un souci de simplification, d'efficacité et de cohérence.** Il en va de même concernant le projet d'une gestion informatique unique pour tous les établissements hospitaliers de notre canton dont l'utilité ne fait aucun doute, contrairement au dispositif onéreux et lourd qui est suggéré.

En conclusion, nous tenons à souligner le caractère complet et clair du rapport mentionné en marge pour ce qui est de l'évolution du système vaudois de politique sanitaire depuis les Nouvelles Orientations lancées en 1997, ainsi que de l'inventaire des besoins futurs. Il sied cependant impérativement de fixer des priorités, d'effectuer des choix et de simplifier bon nombre de dispositifs proposés au moyen de chiffres plus précis, et au regard de la situation financière de notre canton.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à notre considération distinguée.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard
Directeur adjoint

Carine Carey
Sous-directrice